



## FICHE IV APPROCHES TERRITORIALES - URBANISME - MOBILITES

### OBJECTIFS ET ENJEUX

#### *Approches territoriales et urbanisme*

- favoriser le plus en amont possible les approches globales de l'environnement et les démarches de développement durable dans les territoires,
- inciter les collectivités à s'engager dans la transition énergétique, favoriser les approches globales de l'environnement dans les actions d'urbanisme.

#### *Transports*

- favoriser l'émergence de projets ayant un impact positif sur la maîtrise de l'énergie, la diminution des émissions de gaz à effet de serre, et plus généralement l'amélioration de l'environnement,
- favoriser l'émergence des plans de déplacements.

### DESCRIPTIF DES ACTIONS

#### *Aides à la décision*

L'aide portera par exemple sur :

- les bilans territoriaux de gaz à effet de serre préalables à la mise en œuvre de Plans Climat-Énergie Territoriaux ou de territoires à énergie positive
- le processus de labellisation Cit'ergie...
- les études de faisabilité (définition, étude de marché, acceptabilité, modalités de financement et impact potentiel) relatives à la promotion des offres de transports alternatifs à la voiture particulière : élaboration de politique vélo, transport à la demande pour flux faibles, covoiturage d'entreprises et auto partage,
- les plans de déplacements d'établissements,
- les Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU) dans les démarches de planification territoriale (SCOT, PLU...) et dans les démarches d'urbanisme opérationnel (ZAC, lotissement...). Pour les AEU les dossiers seront instruits notamment en fonction de la plus value attendue par rapport aux études réglementaires.

#### *Aides à la sensibilisation, l'information, la formation, la communication et l'animation*

Ces aides visent les opérations ayant pour objectif d'initier des démarches, de développer et diffuser des savoir-faire, de favoriser l'échange d'expériences, de promouvoir et plus généralement valoriser les résultats du programme. Elles pourront intégrer, dans le cadre des démarches de management environnemental des collectivités, l'évaluation des actions engagées.

La procédure d'appels à projets sera privilégiée pour sélectionner les opérations d'animation soutenues. Certaines opérations pourront être conduites en maîtrise d'ouvrage des partenaires du PECB.

## BENEFICIAIRES/CIBLES

Tous les maîtres d'ouvrage, hors activité économique et hors particuliers.

## MODALITES D'INTERVENTION

Seront privilégiées les opérations pour lesquelles la Région et l'ADEME auront été associées le plus en amont possible et sous réserve de l'accord préalable sur le cahier des charges et du respect des éventuelles préconisations méthodologiques.

### *Aides à la décision*

	Taux maximum	Plafond de l'assiette
Diagnostic territorial environnemental	70 %	40 000 euros HT ou 50 000 euros TTC selon le régime de TVA du bénéficiaire
Diagnostic territorial de gaz à effet de serre		
Diagnostic Cit'ergie...		
Études de faisabilité		
Plan de déplacements, Nouvelles mobilités		
Approche environnementale de l'urbanisme		
Assistance à maîtrise d'ouvrage		

La procédure d'appel à projet sera privilégiée pour sélectionner les approches environnementales de l'urbanisme soutenues, en complément du système d'aide du Conseil régional.

### *Aides à la sensibilisation, l'information, la formation, la communication et l'animation*

80 % maximum et 100 % en maîtrise d'ouvrage des partenaires financeurs du PECB.

### **Interlocuteurs**

Conseil régional : Florent DUVAL,  
Catherine FOURNIER (mobilité)  
ADEME : Franck DUMAITRE